

Avis d'appel à Concurrence : installations photovoltaïques

Vérification d'absence de manifestation d'intérêt concurrent pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'une installation photovoltaïque au centre de tennis « Georges Neuville » du pôle sportif du Graveau.

Porteur du projet : Vert Sun

Site internet : [Home 1 – Vertsun](#)

Présentation du site :

Centre de tennis « Georges Neuville » au pôle sportif du Graveau

Adresse : Faubourg Saint-Eutrope

Coordonnées Lat/Long : 45.934546, -0.508166

Parcelle cadastrale : n° 000 / AX / 0040 d'une superficie de 17122 m²

Propriétaire : Ville de Saint-Jean d'Angély

Activité envisagée :

Production d'électricité photovoltaïque en panneaux et ombrières avec injection en totalité et possible autoconsommation collective/individuelle.

Caractéristiques du projet :

Dimensions : hangar double tennis 36m x 36m

Puissance installée maximale : 263,84 kWc

Dimensions : toiture existante 38m x 36m 12°

Puissance installée maximale : 235,94 kWc

Puissance totale : 499 kWc sur 2 PDL

Caractéristiques du titre domanial envisagé : durée maximale, redevance obligatoire

La mise à disposition du site prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire non constitutif de droits réels / ou d'un bail emphytéotique, dont la durée sera de 25 ans. Il donnera lieu au versement d'un loyer annuel initial de 100 € HT indexé annuellement sur le Tarif de Rachat EDF OA.

Date limite de manifestation d'intérêt concurrent :

Au plus tard le : 20 juin 2025

Renseignements complémentaires :

Demande par e-mail auprès de cyrille.soubieux@angely.net ou 05.46.59.56.56

Services Techniques de la Ville de Saint-Jean-d'Angély

Demande par e-mail auprès de christophe.leroy@angely.net ou 05.46.59.02.01

Service des sports de la Ville de Saint-Jean-d'Angély

Contenu du dossier de candidature :

Présentation de la société candidate, ses moyens et capacités techniques, ses références, son chiffre d'affaires.

Contenu du dossier offre :

Informations techniques concernant les panneaux et ombrières photovoltaïques, solution de pose retenue, puissance électrique nominale, production annuelle, surface de panneaux, matériels envisagés (panneaux photovoltaïques, supports, onduleurs, matériels électriques,), aménagements et autres travaux nécessaires notamment de raccordement, montant prévisionnel de l'investissement, plan de financement, projet d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat, montage juridique sollicité, proposition financière (montant de la redevance proposé, partie fixe et partie variable).

Référence :

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation spontanée d'intérêt afin de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'exploitation économique du domaine public, de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire.

Afin de satisfaire aux dispositions l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente», la Ville procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.